

Democratisation des medias, democratie par les medias une imperieuse necessite

par Hugues Kone*

Résumé

L'article suivant est une réflexion sur le renforcement et l'élargissement du processus démocratique par le biais de la communication. Partant du postulat que la communication est un des piliers du fonctionnement des sociétés démocratiques et du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, il tente de montrer:

- dans quelle mesure les médias peuvent être des outils de la décentralisation politique et administrative.
- de quelle manière ils peuvent contribuer à l'expansion d'une culture de la démocratie et soutenir le processus démocratique.

Après une description du contexte socio-économique, l'auteur analyse les besoins en communication suscités par les exigences de la démocratie. Enfin, il fait une série de propositions susceptibles de satisfaire ces besoins.

*Dr. Hugues Kone est le directeur du Centre d'Enseignement et de Recherche Audio-Visuels, Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

Démocratisation of the média, democracy through the media: An urgent necessity

Abstract

This article discusses the role of communication in the strengthening of the democratic process in Africa. The author postulates that communication is the basis for a proper running of democratic societies. From that assumption and with special reference to the situation of Cote D'Ivoire, he attempts to show:

- a) how the media can be useful tools for political and administrative decentralisation; and
- b) the extent to which they can contribute to the expansion of the democratic process.

The author gives a brief description of the prevailing socio-economic conditions in Cote D'Ivoire, analyses some requirements in the field of communication for the emergence of democratic and finally makes a series of proposals which could contribute to meet these requirements.

Introduction

Pour beaucoup de gens, l'Afrique évoque le continent de tous les maux: pauvreté, famine, sécheresse, réfugiés, analphabétisme, instabilité, Sida, non respect des droits de l'homme, absence de démocratie. Ce tableau est sans nul doute caricatural mais il faut admettre que la situation n'est pas reluisante.

Précisons tout de suite que l'objet de notre propos n'est pas de faire un diagnostic de l'état général de l'Afrique. Nous voulons simplement apporter une petite contribution à la réflexion sur l'élargissement et le renforcement du processus démocratique par le biais de la communication.

En effet, la communication en tant qu'elle suppose mise en commun, partage, participation, échange, est l'un des piliers du fonctionnement des sociétés démocratiques où la volonté générale est censée supplanter les intérêts particuliers, où le consensus est préféré à la répression et à la contrainte, où tous les citoyens sont égaux devant la loi, où il existe une réelle responsabilisation et une participation effective des citoyens aux affaires collectives, enfin, où les citoyens disposent de la liberté de choix de leurs dirigeants.

Pour cela, nous allons partir du cas de la Côte d'Ivoire où se déroule une expérience démocratique sui generis et montrer:

- dans quelle mesure les médias peuvent être des outils de la décentralisation politique et administrative.
- de quelle manière ils peuvent contribuer à l'expansion d'une culture de la démocratie et soutenir le processus démocratique.

Après un survol du contexte socio-historique, nous analyserons les besoins en communication suscités par les exigences de la démocratie, enfin, nous listerons quelques propositions susceptibles de satisfaire ces besoins.

Le contexte socio-economique

C'est le 7 Août 1960 que la Côte d'Ivoire est devenue un Etat indépendant. La constitution qu'elle s'est alors donnée et qui est toujours en vigueur (loi n° 60-356 du 3 novembre 1960) énonce dans son préambule que:

“Le peuple de Côte d'Ivoire proclame son attachement aux principes de la Démocratie et des droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis par la déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen de 1789, par la déclaration universelle de 1948 et tels qu'ils sont garantis par la présente Constitution”.

L'article 2 stipule que:

“La République de Côte d'Ivoire est une, indivisible, laïque, démocratique

et sociale. Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple”.

Pourtant, jusqu'en 1980, la vie politique nationale se caractérise par une législation démocratique et un fonctionnement autoritaire de facto. C'est la conclusion de nombreux politologues, de ZOLBERG (1964) à FAURE et MEDARD (1982) en passant par POTHOLM (1981), SYLLA (1973) et autres (1).

Pendant la période coloniale, plusieurs partis étaient en activité: c'est le cas du P.D.C.I.- R D A créé en 1946 par Félix HOUPHOUET BOIGNY, du PPCI (1946) de la section Ivoirienne de la S.F.I.O., de l'E.D.I.C.I. 1949 et du B.D.E. (1949)*.

*PDCI: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire; PPCI: Parti Progressiste de Côte d'Ivoire; E.D.I.C.I.: Entente des Indépendants de Côte d'Ivoire; B.D.E.: Bloc Démocratique Eburnéen; SFIO: Section Française de l'Internationale Ouvrière.

De parti dominant dans les années 1950, le P.D.C.I. est devenu parti unique de fait à la veille de l'indépendance grâce à l'intégration dans les rouages du pouvoir des principaux dirigeants des autres partis, ainsi conduits à se saborder.

L'élimination des opposants réels ou potentiels en 1963-64 et la mise en place d'un système monolithique, au nom de l'union sacrée pour le développement du pays, avec:

- la concentration des pouvoirs entre les mains du Chef de l'Etat, la constitution d'une assemblée nationale composée de députés élus tous les cinq ans sur la base d'une liste nationale unique dressée par le sommet du parti, la mise en place d'un Conseil Economique et Social composé de personnalités désignées par le Chef de l'Etat;
- la création, autour du parti unique, d'une centrale syndicale unique des travailleurs, d'une association des femmes unique, d'un mouvement des élèves et étudiants unique (malgré plusieurs grèves scolaires) chargés chacune d'encadrer sa population cible;
- la quasi-inexistence du fait communal puisqu'il n'existait que deux communes de plein exercice, fonctionnant de surcroît sans élections municipales;
- l'absence de contre-pouvoirs organisés;
- la non participation de la population à la prise des décisions ayant un impact sur son devenir: c'est le cas pour les projets de développement comme la réalisation du barrage hydroélectrique de KOSSOU qui a nécessité le déplacement d'environ 100.000 personnes sur des terroirs appartenant à d'autres ethnies, et surtout comme la télévision à l'école primaire lancée en 1971 malgré les réticences des enseignants et des parents d'élèves, elle fut abandonnée en 1982 en raison de son coût

(plus de 62 milliards de F CFA de dépenses cumulées), des mauvais résultats obtenus, de l'hostilité ouverte de la population et de la résistance passive ou active des enseignants (2).

On reconnaît là un processus et une situation socio-politique ordinaires en Afrique avec au moins deux exceptions de taille: l'exceptionnelle stabilité du régime et le style de gouvernement du Chef de l'Etat. Cela a fait dire à MEDARD (1982) que "le régime ivoirien réalise une étrange combinaison d'autoritarisme et de libéralisme, d'autorité et de bienveillance, de fermeté et de modération: en bref, c'est un régime "parternaliste" (3).

Cette monolithisation du régime a largement contribué à créer une désaffection de la population et surtout des cadres et intellectuels vis-à-vis du parti et de l'activité politique officielle ce qui à terme, pouvait s'avérer dangereux pour la survie dudit régime.

C'est alors que, entre 1978 et 1980, le Chef de l'Etat fait une autocritique et prend les décisions qu'il juge nécessaires:

"Le train de la démocratie s'est arrêté quelque part et il faut le remettre sur les rails" (Conseil National du 12 juin 1980).

"A mesure que se développait le progrès économique et social, s'affaiblissait l'ardeur combative des militants et des militantes et surtout des cadres Le peuple ne se sentait plus concerné par l'action des dirigeants, ne participait pas réellement à leur choix." (4)

L'activité politique reçoit une nouvelle impulsion baptisée par ses défenseurs "démocratie à l'ivoirienne" et dont les caractéristiques sont les suivantes:

- lancement de la vie municipale au niveau de 37 communes dans un premier temps (1980), de 135 dans un second temps (1985)*;
- élections libres à tous les niveaux. Désormais plusieurs candidats ayant chacun son programme pourront briguer un même poste à la tête des sections locales du parti, au niveau des communes (Conseils municipaux et sièges de maires) et des circonscriptions législatives (sièges de députés). Les électeurs sont libres de leur choix. Ainsi, en 1980, on dénombra 649 candidats pour 147 sièges de députés 81% des élus furent des nouveaux venus.

La campagne suscita un engouement populaire, renouvelé en 1985;

- maintien du parti unique;
- respect du critère géographique dans la constitution du gouvernement.

Cette nouvelle approche de la vie politique (élections libres, communalisation) ne peut atteindre son plein effet que si les moyens de communication jouent leur rôle de facilitateurs.

Les besoins en matière de communication

Nous les avons identifiés à partir d'une enquête *par questionnaire réalisée* auprès de 450 citoyens des 5 grandes régions du pays, d'entrevues semi-directives et d'une documentation. (5)

*"La vie communale qui permet à nos populations de participer concrètement à la gestion des affaires qui les concernent au premier chef, offre également à notre jeunesse une école de civisme et donne à nos cadres qui auraient quelquefois tendance à oublier leurs parents, l'occasion de garder ou de retrouver le contact avec le pays profond et ses préoccupations quotidiennes". C'est ainsi que le Chef de l'Etat a justifié l'expérience communale (8e Congrès du PDCI, Octobre 1985).

Le besoin d'information

Avoir des nouvelles sur leur environnement constitue pour les Ivoiriens une nécessité: 63% des enquêtés attribuent à la radio l'information comme fonction principale; 43, 8% en font de même pour la télévision. Malheureusement, leur déception est grande devant ce que les stations nationales leur proposent comme information. Cette déception croît avec le niveau d'instruction. Ils se rabattent alors sur les radios étrangères, *Radio-France Internationale* en tête, et/ou sur la rumeur, la nature ayant horreur du vide.

Des événements tels que le rapt d'un ministre en fonction, le limogeage subit de deux ministres, l'explosion d'une bombe dans la chambre réservée à un président étranger etc. . ne peuvent être passés sous silence par les médias officiels sans que l'opinion publique ne cherche à s'informer autrement.

Face à ce pourrissement de la situation, le président de l'Assemblée nationale, a lancé l'appel suivant lors de la séance solennelle d'ouverture de la première session ordinaire 1988.

"Comme il peut être affligeant d'entendre des "montages" extravagants tenir lieu d'opinion publique. Mieux que d'accorder le moindre intérêt à de tels fantasmes, efforçons-nous de favoriser l'éclosion d'une opinion publique véritable, produit d'une culture civique démocratisée et diffusée grâce à nos écoles, à nos organes politiques et grâce surtout à nos médias responsables".

Que veulent les Ivoiriens?

- une information complète, diversifiée, exacte, à jour et commentée
- une information sur leur région d'origine ou d'appartenance, sur leur famille et sur leur village (intérêt pour les avis et communiqués).

D'un autre point de vue, nous avons pu apprécier un besoin chez les Ivoiriens d'être correctement informés par et sur les organismes d'intérêt

public, qui fournissent des prestations gratuites ou onéreuses au grand public. Il s'agit des services ministériels, la Fonction Publique et les Finances en particulier, des services de transport public, des banques, des services de sécurité sociale, etc. . . Les procédures administratives sont si complexes ou si floues que des individus font désormais profession d'intermédiaires entre les usagers et les organismes publics: ainsi, pour accéder à une prestation, sans trop de tracasserie, l'usager a recours aux services d'un intermédiaire extérieur à l'organisme qu'il devra rémunérer. Cette situation est bien évidemment propice à tous les services publics sans que le public en soit correctement informé. Bref, les rapports entre les deux parties sont plutôt crispés. (6)

Le besoin de participation

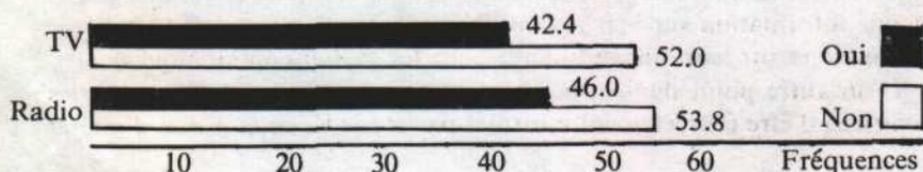
En dehors des hommes politiques, des hommes d'affaires des hommes de religion ou des artistes qui ont besoin des mass media pour leur propre propagande ou publicité, il nous est apparu que l'Ivoirien souhaite utiliser ces médias pour s'exprimer et ne plus se contenter du rôle de simple récepteur comme ce fut le cas dans les premières années de la radio et de la télévision:

- il veut atteindre des parents, des amis ou le public par le canal des avis et communiqués ainsi qu'à travers les espaces réservés aux informations-services;
- il veut exister aux yeux des autres, être parmi ceux qui comptent, accroître son prestige personnel;
- il veut faire parvenir ses doléances aux autorités compétentes, en particulier au chef de l'Etat (les paysans par exemple);
- il veut exprimer son point de vue, faire connaître sa région, son village, sa culture.

Or, il ressort de l'enquête que plus d'une personne interrogée sur deux estime que la radio et la télévision nationales ne lui sont pas aisément accessibles si elle veut s'y exprimer car il y a une sélection préalable, on ne peut pas tout dire, il faut avoir des relations ou des moyens, il faut bien s'exprimer en français. . . .

L'inaccessibilité est plus importante aux yeux des membres de la couche sociale inférieure: 70,5%, jugent les médias hors de leur portée contre seulement 36,4% des membres de la couche supérieure.

Figure 1. Possibilités d'accès aux chaînes nationales de radio et de télévision.



les chaînes nationales ne paraissent donc pas particulièrement démocratiques d'accès aux citoyens ivoiriens, a fortiori aux ruraux.

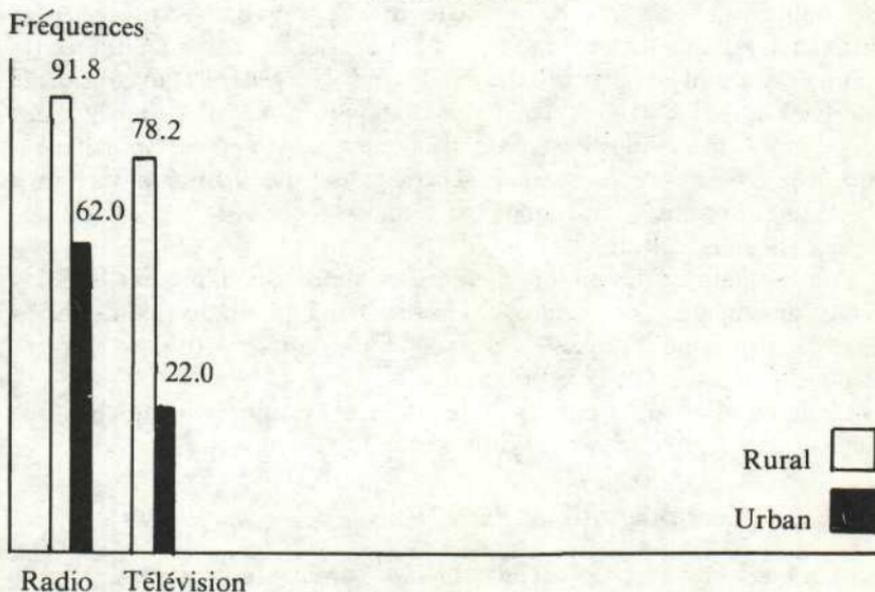
Le besoin d'équité

Il concerne ainsi bien l'équipement que le contenu.

L'équipement:

Un sondage national réalisé en 1987 par l'Institut Ivoirien d'Opinion Publique révèle que si les citoyens Ivoiriens sont assez bien pourvus en récepteurs (radio et télévision), ce n'est pas le cas des ruraux, en particulier au niveau de la télévision. (7)

Figure 2. Taux d'équipement des ménages ivoiriens en récepteurs selon le milieu.



On observe par conséquent une forte demande sociale pour la télévision en milieu rural, pour la télévision couleur et même pour la vidéo un milieu urbain. Mais c'est au point de vue de la couverture du territoire que les revendications se font plus nettes. En effet, la radio et la télévision couvrent théoriquement 85 à 90% du territoire mais la réception confortable ne dépasse pas 60%, malgré l'existence d'un émetteur de 500 kw ondes courtes pour la radio. Les coupures d'émissions de quelques heures à quelques semaines ne sont pas rares à l'intérieur du pays. Le courrier des lecteurs rend régulièrement compte de la frustration des populations concernées et

leur souhait de ne pas être des laissés-pour-compte.

Par ailleurs, la 2^e chaîne de télévision n'est reçue que dans un rayon de 50 km autour de la capitale, ajoutant à la frustration des Ivoiriens de l'Intérieur. Tout cela explique que l'extension de la 2^e chaîne, la décentralisation des stations et l'amélioration des équipements techniques figurent en bonne place parmi les suggestions exprimées par nos enquêtés.

En ce qui concerne la presse écrite, il ressort d'un sondage de l'IIOF qu'un exemplaire d'*I.D.* (magazine hebdomadaire) est lu par environ 13 personnes. Toutefois, le faible niveau d'alphabétisation de la population et la contrainte que constitue l'achat quotidien ou hebdomadaire d'un journal limitent la pression de la demande sociale en la matière.

La présence des acteurs à l'antenne

Nos enquêtes ont fait état d'un déséquilibre flagrant dans la présence des différents acteurs sociaux sur les antennes. Les hommes politiques (le sommet de l'Etat en particulier) et les "grands" en général sont considérés comme les principales vedettes médiatiques pour près de 2/3 des répondants. Ils sont suivis des artistes, des cadres et des sportifs. En revanche, les paysans, la masse en général et les travailleurs sont les moins en vue, nonobstant le fait-signalé par certains — que l'économie nationale repose sur l'agriculture.

Pour la plupart des enquêtés, ce déséquilibre s'explique par le poids relatif de chacune des catégories sociales, par l'orientation politique du pays qui privilégie certaines catégories, l'importance relative des activités et l'intérêt manifesté par le public.

Ce déséquilibre n'est pas jugé satisfaisant et la suppression des éditions spéciales *constitue la revendication n° 6 de nos enquêtés.

La couverture médiatique des régions

Les régions les plus couvertes sont Abidjan, Yamoussoukro (ville natale du Chef de l'Etat, siège de plusieurs activités officielles nationales) et dans une moindre mesure le Centre du pays où se trouve la 2^e ville du pays (avec la seule station régionale de radio) et Yamoussoukro. A l'opposé, le Nord, le Nord-Est, l'Est, l'Ouest, le Sud-Ouest, et les régions frontalières sont quasiment négligés. La situation des stations (32 à 35%), la faiblesse des moyens mis à la disposition des médias (26 à 31%), l'importance relative des activités (26 à 28%) et l'origine du Chef de l'Etat sont les principales raisons avancées pour expliquer le déséquilibre régional.

D'une manière générale, chacun estime que les médias parlent peu ou pas du tout de la région dont il se réclame et souhaite que cela change.

*Les éditions spéciales sont des tranches d'émissions variant de 15 à 90 minutes consacrées après le journal de 20H00 aux activités du couple présidentiel, à des mariages et obsèques concernant la bourgeoisie politique et d'affaires etc. . .

Le besoin de diversification

Les Ivoiriens sont-ils suffisamment comblés par leurs stations nationales de radio et de télévision pour ne pas souhaiter d'autres formules? Apparemment non puisque près de trois enquêtés sur quatre souhaitent la mise en place de stations régionalés (15% seulement sont contre) et un sur deux celle de stations privées (34% sont toutefois contre). L'intérêt pour les médias régionaux est ainsi établi sans ambiguïté.

Les besoins des collectivités locales

La Côte d'Ivoire est une mosaïque d'ethnies. Certes, elles peuvent être regroupées en 4 ou 5 grands groupes culturels et ethnolinguistiques mais les langues parlées sont variées — une soixantaine — certaines ayant moins de 10.000 locuteurs (krobou: 5000; éga: 4000 par exemple). Cela ne va pas sans poser des problèmes de politique au niveau des médias.

Par ailleurs, les Ivoiriens sont attachés à leur village, terroir ou région d'origine. Cela se traduit par des séjours fréquents (visites, cérémonies, réunions etc. .) la construction de maisons, la création d'associations de ressortissants, des cotisations en vue de faire des réalisations socio-économiques, le transfert des dépouilles auprès de l'administration, des ambassades ou des ONG en vue de favoriser le développement du terroir d'origine etc. . .

Cet attachement à la région a été renforcé par l'avènement des communes puisque les différents conseils municipaux comportent une forte proportion de cadres de la région résidant ailleurs, à Abidjan en particulier et que les maires sont en majorité des personnalités résidant dans la capitale. Celle-ci abrite, il faut le rappeler 22 à 23% de la population totale et environ 50% de la population urbaine.

Cette réalité crée un certain nombre d'exigences en matière de communication:

- l'existence de moyens de déplacement rapides et peu coûteux permettant aux élus, aux cadres, aux émigrés en général de se rendre plus souvent dans leur région;
- l'existence d'un réseau téléphonique capable d'assurer une liaison régulière et de bonne qualité entre toutes les régions, en particulier avec la capitale où sont concentrés les services centraux, y compris le service de tutelle des communes;
- l'accès à des médias, électroniques ou imprimés, pouvant permettre aux équipes municipales d'établir le dialogue avec leurs administrés et

fournir toute l'information institutionnelle nécessaire à une gestion harmonieuse, efficace et participative de la chose municipale.

En effet, avec l'avènement des communes, les mass media nationaux sont submergés de demandes de reportages émanant de celles-ci et de personnalités politiques locales en vue de rendre compte des événements locaux (compétitions sportives, journées culturelles, réunions de conseil municipal, cérémonies d'inauguration etc).

"Les pressions en provenance des politiciens locaux sont nombreuses" nous a confié un responsable de la radio nationale.

- La popularisation des activités communales sur l'ensemble du territoire national afin de favoriser le partage des expériences, la concurrence intercommunale, les jumelages, la connaissance des droits et des devoirs du citoyen vis-à-vis de sa commune etc. . Il existe d'ailleurs l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) où tous les maires se retrouvent pour s'enrichir les uns les autres et entreprendre des actions communes en vue de renforcer l'autonomie d'action des communes par rapport à l'Etat.
- La nécessité d'assurer l'animation et le rayonnement culturel des différentes communes et régions car, comme chacun le sait, qui dit culture dit communication et vice-versa (HALL, 1966). L'existence de compétitions intercommunales dans le domaine de la musique, du théâtre, des ballets . . . (*Vacances-culture, Radio-vacances* par exemple) est tout à fait significative. La revalorisation de la culture locale préoccupe les communes.

Il ressort donc de tout ce qui précède que tant au niveaux individuel que collectif, la demande sociale vis-à-vis des moyens de communication sociale en Côte d'Ivoire est de plus en plus grande, en particulier après 1980. Quelles sont quelques-unes des réponses que l'on peut apporter à ces besoins?

Esquisse de solutions

La situation actuelle des médias ne peut permettre de satisfaire les besoins ci-dessus identifiés. En effet, nonobstant des déclarations politiques fermes, le paysage médiatique du pays paraît plutôt étriqué, jurant avec le choix du libéralisme en matière économique.

- La presse écrite est dominée par l'Etat qui contrôle les deux quotidiens et le plus grand hebdomadaire du point de vue de l'orientation, d'autant plus qu'il détient 79,43% du capital de la société que les édite (la SPECI): il s'agit de *Fraternité Matin* (60.000 exemplaires en moyenne), *d'Ivoir'soir* (45000 à 50000 exemplaires) et de l'hebdomadaire I.D. (70 000 exemplaires). Le parti unique dispose de son organe *Fraternité-Hebdo* (40.000 exemplaires). Partout, l'information régionale dispose de la portion congrue.

La presse privée se réduit à quelques périodiques spécialisés: santé, sports, économie, petites annonces, information syndicale ou d'entreprise. . . La presse communale commence à se développer. Cependant, l'élite peut accéder à plus de 700 journaux étrangers régulièrement distribués, à l'exception notable de *Jeune-Afrique* interdit depuis novembre 1987 à la suite d'un article évoquant l'implication du président ivoirien dans la chute et l'assassinat du Président Thomas SANKARA.

La presse écrite est distribuée à travers 1200 points de vente concentrés à Abidjan (83,3%). 2/3 des ventes de *Fraternité-Matin* et 3/5 de celles d'*ID* se font à Abidjan. L'Etat exerce un monopole absolu sur la radio et la télévision. Il existe une station nationale de télévision installée à Abidjan; elle offre deux chaînes dépendant d'une même direction centrale. Une équipe permanente est installée à Bouaké d'où elle est censée rayonner sur l'intérieur du pays pour la collecte d'information; elle ne dispose que d'une heure par semaine d'émission propre, diffusée sur le réseau national. La télévision ivoirienne propose 74 heures de programmes par semaine dont 59 sur la chaîne 1. Les langues nationales n'occupent que 6,7% du temps d'antenne.

La radio dispose d'une station nationale à deux chaînes installée à Abidjan; elle propose 154 heures de programmes par semaine. Il existe par ailleurs une station régionale à Bouaké couvrant une aire de 150 km de rayon, ayant des programmes propres (30 heures par semaine); elle assure une heure d'information régionale par semaine sur le réseau national.

- Le réseau routier est constitué de 67000 km dont 5000 km bitumés. Toutefois, de nombreux villages demeurent difficiles d'accès.
- La télématique fait ses premières armes (cf *Tamtel* et *Port Autonome* d'Abidjan).

On peut retenir que le système de communication en Côte d'Ivoire est inégalitaire, peu diversifié et insuffisant pour prendre en charge les besoins de communication que nous avons identifiés. Il faut donc innover.

Développement d'un véritable service public

Un service public est un organisme institué par l'Etat en vue de satisfaire un besoin public, d'exercer une activité jugée suffisamment importante pour le groupe social pour être soumise au contrôle d'une collectivité publique. De ce point de vue, les médias doivent tenir compte davantage de l'intérêt du public et se prémunir contre la mainmise de certains groupes ou individus, ce qui suppose des moyens accrus et le respect d'une certaine éthique. C'est ce qu'un directeur de la télévision ivoirienne admettait avec beaucoup de franchise et de regret:

"Il y a des gens qui posent des actes qui ne sont pas des actes d'ordre

nationale que nous sommes obligés de couvrir et ceux qui nous offrent les moyens de couvrir les actes inintéressants finissent par occuper l'antenne. . . Nous n'avons pratiquement pas le choix des reportages, ils nous sont imposés par ceux qui paient. . ." (8)

Redéfinition de la notion d'information

Ce ne sont pas les professionnels qui sélectionnent les événements à couvrir mais plutôt leurs auteurs. Les médias sont ainsi envahis par de pseudo-événements n'intéressant qu'une minorité. Il est donc urgent de définir les critères de l'information et de les hiérarchiser afin que les professionnels disposent d'un guide (pas d'un bréviaire).

Par ailleurs, un trop grand nombre d'informations sont occultées par la volonté des hommes politiques ou des décideurs sans pour autant qu'elles soient dangereuses pour l'ordre social. Il faut pouvoir faire la part des choses entre un secret d'Etat (à caractère stratégique ou susceptible de provoquer des réactions incontrôlées) et un secret politique (sans influence sur l'évolution de la société ou entrant dans le jeu de la politique politicienne).

Mise en application du droit à la communication

Il a été défini par l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948: il suppose le droit de recevoir et de transmettre l'information sans entraves. Cela suppose que chaque citoyen ait une chance non nulle de s'exprimer, puisse accéder à des sources d'information plurielles, donne son point de vue sur la programmation. Cela contribuera sûrement à rompre la fameuse spirale du silence générée par les médias (NODELLE-NEOUMANN, 1974) Rappelons que selon cette théorie, les mass media empêchent l'expression de la véritable opinion publique. (9)

Promotion d'une véritable culture de la démocratie

"Le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple", la démocratie, suppose une compétence, une maturité et une culture politique" affirmait récemment le président de l'Assemblée nationale ivoirienne. (10) Les médias doivent contribuer, avec l'école entre autres, à propager une culture de la démocratie:

- faire connaître ses concepts et ses principes fondamentaux;
- rendre compte des pratiques et expériences démocratiques telles que les débats d'idées, les élections, les alternances démocratiques et dénoncer les pratiques dictatoriales et autocratiques, la monétarisation des élections etc;
- combattre la rumeur en la rendant sans objet.

Rapprochement des structures des médias des populations

Une station de télévision, deux stations de radio, c'est bien peu pour un pays de 322 000 km², de 11 millions d'habitants, subdivisé en 49 préfectures et 163 sous-préfectures. La création de stations régionales et de stations rurales s'avère nécessaire. La technologie actuelle le permet.

Déjà, plusieurs communes se sont données un périodique d'information mais les médias électroniques demeurent solidement sous monopole d'Etat. L'extension du réseau de collecte est absolument nécessaire.

Par ailleurs, les grandes communes peuvent être dotées de système télématique (vidéotex ou téletexte) que l'on pourra consulter dans certains lieux d'accès public dans un premier temps. Les structures de l'Etat devraient d'ailleurs donner l'exemple car, il est établi que l'un des freins à la participation populaire en Afrique réside dans la complexité et l'opacité de l'Etat. Là communication doit passer par là. Ces réseaux télématiques communaux permettraient l'accès à des données relatives:

- aux formalités administratives diverses
- aux taxes
- aux services sociaux (enseignement, santé, logement etc)
- aux loisirs et aux services touristiques
- aux transports
- aux cultes
- aux richesses culturelles locales etc. . .

Tout cela doit s'accompagner:

- d'une politique permettant l'accès généralisé aux récepteurs, en particulier en faveur du monde rural;
- d'une politique de formation de personnel. Ainsi, les professionnels des mass média devront être formés à faire parler la population, à permettre l'expression du savoir populaire et non à privilégier les hommes politiques, les intellectuels . . . et eux-mêmes.
- d'une politique linguistique favorable aux langues nationales.

Au terme de notre propos, il ressort que le renforcement du processus démocratique dans un pays comme la Côte d'Ivoire passe par des changements au niveau du système de communication. Certains changements nécessitent des investissements financiers. D'autres sont d'ordre structurels et ce sont toujours les plus difficiles à opérer.

Une question demeure: jusqu'où peut-on aller dans la démocratisation des médias tant que subsiste le système du parti unique?

Notes

- (1) ZOLBERG (A) — *One-Party Government in the Ivory Coast*. — Princeton University Press, 1964, (Ph.D.)

- POTHOLM (C.). — *La politique africaine: Théories et Pratiques*. — Paris: Economica/N.H., 1981.
- (Y-A), J.F. MEDARD (Eds). — *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*. — PARIS KARTHALA, 1982. — p. 62.
- (2) KONE (H). — *La planification de la communication: le cas du PETV de Côte d'Ivoire*. — ABIDJAN: Université Nationale, 1985. — p. 58.
- (4) Discours du Chef de l'Etat au 7è Congrès du PDCI, septembre 1980.
- (5) KONE (H). — *La dynamique des medias dans les sociétés en mutation*. — Abidjan: (non public). p. 873.
- (6) KONE (H). — *Ecologie de l'information du public par les services*. — d'interêt public, Abidjan: CERAV, 1985. — p. 27.
- (7) IIOP. — *Audience des medias en Côte d'Ivoire*. — Abidjan: IIOP, 1987.
- (8) Mamadou BEN SOUMAHORO, Directeur Central de la RTI in *Fraternité-Matin* du 15 septembre 1983. — p. 13.
- (9) NOELLE-NEUMANN. — Spiral of silence: a theory of public opinion. — *Journal of Communications*, Vol. 24, 1974.
- (10) H. KONAN BEDIE. — Discours d'ouverture de la premiere session ordinaire 1988 de l'Assemblée Nationale. — avril 1988.